

16-AVR-2010
2009-1891

BUSAN[®] 100

MICROBICIDE LIQUIDE

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 24983
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Chlorure de N-alkyl (40% C12, 50% C14, 10% C16) diméthyl benzyl ammonium.....50%

DANGER



POISON



CORROSIF

CONTENU NET: Litres; kilogrammes

Laboratoires Buckman du Canada Itée
351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-450-424-4404

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le microbicide liquide Busan 100 est un microbicide liquide à spectre large.

MODE D'EMPLOI

SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU RECIRCULÉE:

Pour contrôler les algues et les bactéries dans les systèmes de refroidissement d'eau recirculée commerciaux ou industriels, ajouter 0.24 - 0.72 L de microbicide liquide Busan 100 par 10000 L d'eau dans le système (24 à 72 ppm de microbicide liquide Busan 100).

PISCINES:

NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).

Pour maintenir les piscines sans prolifération visible d'algues, elles devront être traitées initialement avec 40 ml par 10000 L d'eau. La dose d'entretien hebdomadaire est de 20 ml par 10000 L d'eau.

Pour les piscines avec prolifération visible d'algues, surchloration selon les instructions données pour les produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose hebdomadaire de microbicide liquide Busan 100. Pour les piscines avec prolifération visible d'algues où il n'y a pas eu de surchloration, ajouter 100 ml de microbicide liquide Busan 100 par 10 000 L d'eau.

PRÉCAUTIONS

DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Cause des dommages sévères aux yeux et à la peau. Nuisible si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, ainsi que toute contamination des aliments. Porter des lunettes de sécurité, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manipulation de ce concentré. Ne pas mélanger à aucun autre produit chimique.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: La probabilité de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))